

QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT PENDANT LES TRAVAUX ?



Votre chantier a démarré sur les chapeaux de roues, les échanges avec l'artisan se sont bien passés et, plus de nouvelles depuis 15 jours sans connaître la raison.

L'artisan ne répond pas à vos appels ou bien il vous a informé d'un autre chantier sur lequel sont mobilisés ses employés. Comment savoir si vous devez simplement patienter ou si vous devez passer à l'étape supérieure.

Dans la grande majorité des cas, les travaux de rénovation se déroulent bien, certains événements peuvent justifier de l'artisan une demande de prolongation de délai :

- intempéries (CCAG Travaux , art.19.2.3) ;
- changement du montant des travaux ;
- modifications des travaux prévus ;
- ajournement des travaux décidé par le maître d'ouvrage ;
- retard dans l'exécution de travaux préalables qui font l'objet d'autres marchés ;
- jours de grève générale de la profession ;
- rencontre de difficultés imprévues en cours de chantier ;
- cas de force majeure (CCAG Travaux, art.18.3).

✓ **Contactez l'artisan**

Dans tous les cas, en premier lieu, privilégiez une bonne communication avec l'artisan. C'est le moyen le plus simple pour essayer de résoudre la situation à l'amiable. Vous pouvez réserver et définir une nouvelle date d'exécution de travaux en signant un nouvel avenant. Restez en contact avec le professionnel pour montrer que vous ne relâchez pas la pression.

Si le chantier reste en l'état et que vous n'avez pas de nouvelles, vous pouvez passer à l'étape suivante.

✓ **Envoyez une lettre de mise en demeure**

Lorsque l'artisan ne s'exécute pas à réparer les éléments défectueux ou achever les travaux, vous êtes en droit de lui envoyer un courrier de mise en demeure pour travaux. Sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception, la lettre de mise en demeure est envoyée à l'artisan pour lui demander d'exécuter ses obligations conformément à ses engagements.

✓ **Faites intervenir un tiers**

Si votre artisan ne s'exécute pas, il est alors nécessaire de porter le litige devant les tribunaux compétents et ainsi faire valoir vos droits.



BON À SAVOIR : Prenez des photos datées, pour montrer que le chantier n'avance pas. Des exemples de lettre de mise en demeure pour travaux sont disponibles en ligne.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

gaz-tarif-reglemente.fr



Une marque
du groupe ENGIE